

SALLES MAISON MULTI-ACTIVITES CITOYENNE

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024

L'établissement est réservé en priorité aux scolaires, à l'Accueil de Loisirs, aux associations de la Commune, pour l'organisation de permanences, de réunions et de manifestations culturelles et de loisirs.

Le nombre de personnes est limité à **40** pour l'ensemble des 2 salles.

Un planning annuel sera établi en octobre pour l'utilisation de la Salle par les différentes associations, les responsables scolaires et l'Accueil de Loisirs pour l'année N+1.

En dehors de ce calendrier, l'établissement reste à la disposition de la commune notamment pour une Assemblée Générale, une réunion de bureau, etc...

Si la salle est libre, elle peut être attribuée à une association extérieure au village non partenaire direct de la commune avec l'accord de la commission animation.

Pour ces associations, un coût de location et une caution seront exigés pour l'utilisation des installations et équipements.

| | ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET NON PARTENAIRES DIRECTS | |
|--|--|-------------------------|
| TARIFS DE LOCATION | 80 € la demi-journée | 150 € la journée |
| CAUTION (INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS) 500€ | | |
| Chèque caution ménage (salles et toilettes) POUR TOUS LES UTILISATEURS | 200 € | |
| Déclenchement alarme incendie et dégoupillage des extincteurs | 50 € | |